



BUREAU DE LA CIRCULATION ET DE L'ACCUEIL

Service des Immatriculations de véhicules

[À compter du 22 mars 2016](#)

GAGNEZ DU TEMPS

N'ATTENDEZ PLUS AUX GUICHETS

PRISE DE RENDEZ VOUS EN LIGNE

EN 3 CLICS

Pour un rendez-vous à heure fixe :

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet des Services de l'Etat

➔ www.haute-corse.gouv.fr

➔ cliquez sur :



➔ cliquez sur [Service des cartes grises](#)

Laissez-vous guider...

Un accusé de réception vous fixant un rendez-vous, sans attente au guichet, vous sera délivré.

ou

DÉPOT EXPRESS

Les dossiers d'immatriculation des véhicules d'occasion **français** pourront être déposés au point DÉPOT EXPRESS dans le hall de la Préfecture chaque jour de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 15h30**



D'un mode d'emploi très simple, il permet de déposer son dossier, directement et sans attente, dans une enveloppe préremplie.

Attention : les dossiers complets devront être accompagnés d'un chèque ou d'un mandat cash libellé à l'ordre de la « régie des recettes ».

Les usagers recevront leur nouveau certificat d'immatriculation directement à leur domicile, sous un délai maximal de 7 jours.